ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle ressources humaines
Direction des personnels enseignants

Rendez-vous de carrière des personnels enseignants du second degré, et personnels d'éducation
Rendez-vous de carrière des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » et spécialité « éducation, développement et apprentissage »
Année 2026-2027

Destinataires :

Les chefs d'établissement du second degré public - Les présidents d'université - Les directeurs académiques des services de l'Education nationale, directeurs des services départementaux de l'Education nationale des Alpes Maritimes et du Var – Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré– Les directeurs et directrices de CIO

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles (BO spécial n° 7 du 19 décembre 2024) et lignes directrices de gestion académiques du 25 mars 2026 (publiées au BA n°114 du 30 mars 2026)
- Décret 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues du ministère chargé de l'Éducation nationale modifié par l'arrêté du 21 juin 2019
- Guide du rendez-vous de carrière (https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627)

Dossier suivi par : Mme JUIN – Courriel : ce.sgpe.actes-collectifs@ac-nice.fr

Les dispositions des textes ci-dessus référencés, inscrivent l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale dans le cadre d'un accompagnement tout au long du parcours professionnel (individuel et/ou collectif) et de rendez-vous de carrière aux 6ème, 8ème et 9ème échelons qui permettent de faire un bilan sur la période professionnelle écoulée et d'apprécier la valeur professionnelle des personnels.

Ces rendez-vous de carrière influent sur le déroulement de leur carrière. Les promotions au titre de l'année scolaire 2027/2028 s'appuieront sur les rendez-vous de carrière (RDVC) qui se dérouleront de septembre 2026 à mai 2027.

La gestion de la campagne des RDVC, dont l'ensemble des étapes est dématérialisé, s'appuie sur l'utilisation de l'outil RENDEZ-VOUS CARRIERE par les évalués et les évaluateurs.

Un e-mail de notification à l'éligibilité du RDVC avec un lien est transmis à l'agent via la messagerie IProf ainsi que sur la messagerie professionnelle. L'agent accède à l'application par ce biais.

La campagne de rendez-vous de carrière est accessible, pour les évaluateurs (chefs d'établissement, directeur académique des services de l'Éducation nationale, inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation, directeur du centre d'information et d'orientation) par le portail ESTEREL après avoir saisi identifiant et mot de passe.

Elle se fera dans la rubrique « RESSOURCES HUMAINES », sous-rubrique « RENDEZ-VOUS CARRIERE ».

En *annexe 1* est présentée la liste des différents modèles de compte-rendu de rendez-vous de carrière, en fonction du corps d'appartenance.

NB : exceptionnellement, en cas d'indisponibilité de l'application « RENDEZ-VOUS CARRIERE », la notification de l'entretien pourra se faire par courrier (à remplir par les évaluateurs et à signer par l'intéressé). La saisie des éléments de la convocation devra être effectuée dans l'application dès sa remise en service afin de permettre la traçabilité juridique et l'archivage des étapes de la procédure.

1- LES CAMPAGNES DE RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Les *annexes 2, 3 et 4* présentent la campagne de rendez-vous de carrière (RDVC) par corps :

- *Annexe 2* : enseignants du second degré et personnels d'éducation,
- *Annexe 3* : psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »
- *Annexe 4* : psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) spécialité « éducation, développement et apprentissage ».

2- LE CALENDRIER DES OPERATIONS

DESIGNATION DES TACHES	DATES
Convocation des éligibles	Date limite : 05 mai 2027
Saisie et enregistrement des comptes-rendus de carrière (attention, à ce stade, il ne s'agit pas d'une validation)	Au fur et à mesure, à l'issue des entretiens
Finalisation des comptes-rendus de carrière	Date limite : 28 mai 2027
Validation (et notification) des comptes-rendus de carrière	Au plus tard les 10 et 11 juin 2027
Notification de l'appréciation finale sur la messagerie professionnelle et/ou Iprof	Le 15 septembre 2027
Session de rattrapage : notification de l'appréciation finale sur la messagerie professionnelle et/ou IProf	Le 15 octobre 2027

3- LE DEROULEMENT DE LA CARRIERE

A l'issue des rendez-vous de carrière prévus aux 6ème et 8ème échelons, les intéressés peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon.

Le 3ème rendez-vous de carrière au 9ème échelon a lieu dans la perspective de l'accès au grade de la hors-classe.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : ce.sgpe.actes-collectifs@ac-nice.fr

Des précisions pourront vous être apportées au fur et à mesure du déroulement des différentes étapes du dispositif.

Je vous remercie pour votre contribution à cet important dispositif.

Fait à Nice, le 09 octobre 2026

Le recteur de l'académie de Nice

Emmanuel ROUX

SIGNE